COMMUNIQUE DE PRESSE du 10 juin 2025

L'État, Bordeaux Métropole et l'ARS Nouvelle-Aquitaine signent un nouveau Contrat Local de Santé pour 2025-2029

La Préfecture de la Gironde, Bordeaux Métropole et l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine ont signé ce mardi 10 juin le deuxième Contrat Local de Santé (CLS) du territoire. Élaboré avec une centaine de partenaires locaux, ce nouveau contrat marque une étape décisive dans la lutte contre les inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé.

Créé pour répondre au plus près des besoins du territoire, le Contrat Local de Santé constitue un outil structurant de coordination des politiques publiques en santé, de prévention et de promotion du bien-être. Piloté par Bordeaux Métropole, avec le soutien de l'ARS Nouvelle-Aquitaine, en lien avec étroit à la Préfecture de la Gironde, ce contrat-cadre engage 16 signataires et mobilise les 28 communes de la métropole autour d'un objectif commun : faire de la santé une priorité transversale de l'action publique locale.

Un outil consolidé au service des besoins locaux
Ce CLS de seconde génération (2025-2029) prend appui sur les acquis du premier contrat signé en 2019. Il en renforce la gouvernance, élargit le périmètre des partenaires et approfondit les réponses apportées aux enjeux de santé sur le territoire métropolitain. Loin d'être une compilation des actions menées par chaque structure, ce contrat fixe un socle d'engagements partagés, coconstruits, et pleinement articulés avec les politiques régionales, départementales et nationales.

Sa construction s'est appuyée sur un large processus de concertation : ateliers territoriaux avec les communes, séminaire partenarial réunissant plus de 180 participants, consultations citoyennes via le Conseil de Développement Durable, et échanges réguliers avec les élus métropolitains. Voté à la quasi-unanimité par le Conseil de Bordeaux Métropole en avril 2025, le contrat est désormais entré dans sa phase opérationnelle.

Quatre axes prioritaires pour la période 2025-2029
Le CLS 2025-2029 s'organise autour de quatre axes thématiques identifiés comme prioritaires par les partenaires :

- **Santé mentale :** améliorer le bien-être psychique à tous les âges, prévenir les addictions, lutter contre l'isolement. Alors que la santé mentale a été déclarée grande cause nationale 2025, la Métropole poursuit et renforce son engagement sur ce sujet structurant.

- **Accès aux soins :** garantir une prise en charge de proximité, faciliter les déplacements des patients comme des professionnels de santé, et soutenir l'attractivité médicale du territoire.

- **Prévention et dépistage :** agir en amont, notamment en matière de violences intrafamiliales, de parentalité, et de diffusion des campagnes de prévention.

- **Santé environnementale et déterminants de santé :** intégrer les enjeux de santé dans les politiques d'urbanisme, d'habitat, de mobilité ou encore de qualité de l'air.

Ces axes se traduiront dans un plan d'action finalisé à l'automne 2025, à l'issue du travail des groupes thématiques déjà engagés. Les premières actions seront déployées à partir de novembre 2025.

Une mobilisation partenariale inédite
Le CLS réunit autour de l'État, de Bordeaux Métropole et de l'ARS Nouvelle-Aquitaine 13 autres partenaires signataires : le Département de la Gironde, la CPAM, la CAF, la DSDEN, les centres hospitaliers Charles Perrens, Cadillac et le CHU de Bordeaux, plusieurs Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS BONOM, BTV, Entre-Fleuves), ainsi que les unions régionales des professionnels de santé (URPS médecins, pharmaciens, chirurgiens-dentistes).

La gouvernance du contrat repose sur des instances dédiées : comité de pilotage, comité technique, groupes de travail thématiques. Cette organisation permet de structurer la coopération entre acteurs institutionnels, professionnels de santé, collectivités et représentants de la société civile.

Un engagement politique et financier renforcé
Alors que la crise sanitaire a mis en lumière l'importance de la coordination locale en santé, Bordeaux Métropole confirme son ambition politique sur le sujet. Le budget prévisionnel alloué par la Métropole pour la mise en œuvre du CLS 2025-2029 s'élève à 500 000 €, contre 325 000 € pour la période précédente.

Ce budget permettra notamment de financer les campagnes de sensibilisation, des études d'observation, le déploiement d'actions ciblées dans les communes, ainsi que les dispositifs de suivi et d'évaluation du contrat.

En soutien de cet engagement de la collectivité, l'ARS Nouvelle-Aquitaine participe au financement des deux postes de coordonnateur du contrat local de santé.

Porté par l'État et les collectivités, prenant appui sur le Plan Régional de Santé et pleinement ancré dans les réalités locales, le Contrat Local de Santé s'impose aujourd'hui comme un levier de transformation territoriale. Il incarne une ambition partagée pour faire de la santé un droit effectif pour tous.

Contacts presse

Préfecture de la Gironde
Pref-communication@gironde.gouv.fr
05 56 90 60 18

Bordeaux Métropole
Margot Pinsolles
m.pinsolles@bordeaux-metropole.fr
06 61 80 61 23

ARS Nouvelle-Aquitaine
ars-na-communication@ars.sante.fr
06 65 24 84 60